

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.101

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 20 Novembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

12 Novembre 1997

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1997

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur BOURGEOIS par Monsieur QUENTIN
Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Extension de la Z.A.E.C. - Création d'un lotissement

VOTE : UNANIMITE

Le plan d'occupation des sols prévoit, dans le zone NAI 2, l'extension de la zone d'activité économique complémentaire.

La Ville est devenue propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section CI n° 32-33-34-36-88-626-731-734-735 pour 82859 m2 et il est envisagé, sur une partie de ces terrains, la création d'une première tranche de lotissement comportant à titre indicatif environ 18 lots dont les surfaces varient de 1000 m2 à 10.000 m2.

Dans le cadre de cette extension, une voie reliant la rue Arago et la rue Denis Papin doit être réalisée prochainement.

Des entreprises intéressées ont manifesté leur intention de s'installer dans ce secteur et il conviendrait de réaliser une division parcellaire sous la forme d'un lotissement communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- CONSIDERANT qu'il convient de réaliser un lotissement afin de permettre la vente des terrains au profit d'entreprises,
- VU l'avis de la commission des permis de construire,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à déposer un dossier de demande d'autorisation de lotir sur une partie des terrains cadastrés section CI N°s 32-33-34-36-88-626-731-734-735 en vue de l'extension de la ZAEC selon les mêmes dispositions réglementaires applicables en zone UI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Novembre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS